

Association du cycle d'orientation de la _____ _____ Sarine-Campagne et du Haut-Lac-français

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI 21 MAI 2014, A 17 HEURES 30, AU CENTRE PAROISSIAL, A BELFAUX

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.

Le procès-verbal est tenu par Mme **Angelika GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Pérolles.

Comité de direction :

Mmes, MM.

Adrien de STEIGER, syndic d'Autafond, pour les Communes de Sarine Nord,

Caroline DENERVAUD, conseillère communale, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,

Bernard ELTSCHINGER, syndic, pour la Commune de Farvagny,

Clément LOPEZ-POLO, membre APECOSO, pour les parents d'élèves

Suzanne MOREL, conseillère communale de Prez-vers-Noréaz, pour les Communes de Sarine Ouest,

Anne-Elisabeth NOBS, conseillère communale de Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture,

Benoît PILLER, syndic, pour la Commune d'Avry,

Carl-Alex RIDORE, préfet du district de la Sarine, président de l'Association,

Françoise SAVARY, conseillère communale, pour la Commune de Marly,

Brigitte VEZ, conseillère communale de Corpataux-Magnedens, pour les Communes de la région du Gibloux,

Pierre-Alain WOLHAUSER, conseiller communal d'Arconciel, pour les Communes de la région de Marly,

Laurence ZIZZA, conseillère communale, de Misery-Courtion, pour les Communes du Haut Lac,

Hassan BUGNARD, directeur de l'Ecole du CO de Marly,

Jacques DESCLOUX, directeur de l'Ecole du CO de Pérolles,

Stéphane FAVRE, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,

Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,

Excusé-e-s : Mmes, MM.

Antoinette DE WECK, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,

Sylvain LANG, représentant des maîtres (suppléant),

Daniel LEHMANN, préfet du district du Lac,

Claudine PERROUD, inspectrice du CO

Anne-Catherine PHARISA, représentante des maîtres,

Sandrine PYTHON, de la FAPAF, pour les parents d'élèves,

Frédéric REPOND, administrateur de l'Association

Communes présentes : 34 sur 39

Commune excusée : 1

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'Association)

**Nombre de voix
représentées / sur**

83 / 300

Délégués et conseillers présents: 50

Comité 16

Autres participants et invités 4

Total des personnes présentes 70

dont 50 avec voix délibérative + celle du Président
15 avec voix consultative.

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU MERCREDI 21 MAI 2014, A 17 HEURES 30,
AU CENTRE PAROISSIAL, A BELFAUX**

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Carl-Alex RIDORE**, préfet de la Sarine, président de l'Association.

Le procès-verbal est tenu par Mme Angelika **GREIM**, collaboratrice administrative au CO de Péroilles.

M. le Président ouvre l'Assemblée en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes au Centre Paroissial de Belfaux. **Mme Rose-Marie Probst**, représentante de la commune de Belfaux en l'absence de M. Jean-Bernard Schenevey, syndic, qu'elle excuse, dit son plaisir d'accueillir l'Assemblée dans ces locaux et lui souhaite la cordiale bienvenue. Elle ajoute qu'un verre de l'amitié sera offert par la commune à l'issue de cette assemblée. **M. le Président** l'en remercie chaleureusement.

M. le Président excuse tout particulièrement l'absence de **M. Jean-Bernard Schenevey**, syndic de Belfaux, et de **Mme Antoinette de Weck**, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg, occupés tous deux par d'autres obligations ainsi que **M. Frédéric Repond** qui est resté auprès de sa compagne à la maternité, imminents futurs parents.

M. le Président salue également **M. Stéphane Guillet**, réviseur auprès de MCM Conseil SA, en qualité d'organe de révision des comptes.

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 29 avril 2014 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle du 9 mai 2014, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 28 novembre 2013
2. Informations du Comité
3. Comptes 2013 :
 - 3.1. Fonctionnement
 - 3.2. Investissements
 - 3.3. Rapport de gestion
4. Divers

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président demande aux intervenants de parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la Commune qu'ils représentent et prie les délégués de remplir la liste des présences et, à la fin de l'Assemblée, de laisser les cartes de vote sur la table située à la sortie.

Délégués et nombre de voix :

Selon les statuts, chaque commune a droit à un délégué au moins qui dispose d'une voix au minimum.

- **le nombre de voix par bulletin correspond au plus grand multiple possible** (total des voix disponibles par commune divisé par le nombre de délégués de la commune).
- **En cas d'absence d'un ou plusieurs délégués, le nombre de voix maximale par commune ne sera dès lors pas atteignable.**

Sont désignés en qualité de scrutatrices : M Vincent Gremaud, de la commune de Prez-vers-Noréaz , **Mme Rose-Marie Probst**, de la commune de Belfaux que **M. le Président** remercie.

Selon la liste des présences, **M. le Président** précise que la majorité absolue est de 87.

Aucune remarque ni objection n'étant formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **M. le Président déclare l'Assemblée valablement constituée.**

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DU 28 NOVEMBRE 2013

Rectificatifs :

- Présence Comité de direction, M. Adrien de STEIGER, syndic d'Autafond, pour les Communes de Sarine Nord, était bien présent.
- Page 2 – titre Assemblée des délégués [...] du jeudi 28 novembre 2013 [au lieu de juin].

Le procès-verbal est accepté avec les modifications mentionnées avec les remerciements d'usage à son auteure, **Mme Angelika Greim**.

2. **INFORMATIONS DU COMITE**

2.1. Information concernant les deux courriels adressés aux communes le mercredi 14 mai 2014

M. le Président constate une politique différenciée selon les communes par rapport au traitement de ces courriels. Il semblait important au niveau du comité qui s'est réuni juste avant l'Assemblée de donner à l'ensemble des délégués certains éléments, sans toutefois rentrer dans tous les détails techniques, et de clarifier de la part du comité à l'Assemblée des délégués qu'aucun élément ne lui a été caché. **M. le Président** en rappelle brièvement le contexte.

M. le Président relève l'étrangeté de la démarche de M. Tiefning qui a été précisément engagé par le comité par le biais des mesures pour le chômage pour un contrat de durée déterminée pour apporter une aide juridique à **M. Repond** par rapport à toutes une série d'éléments à mettre en place dans la nouvelle organisation en cours depuis l'audit de 2009.

Dans ce cadre, **M. le Président** rappelle les informations déjà transmises, notamment lors de l'Assemblée des délégués du 28 novembre dernier, et se réfère au PV venant d'être tout juste d'approuvé : au point 2.3, le comité avait spontanément communiqué aux délégués l'état des travaux et de la réorganisation, à savoir :

Extrait PV de l'Assemblée des délégués du 28.11.2013 – point 2.3 « Informations »

- ❖ Statuts de l'Association (état au 30 septembre 2010)
- ❖ Règlement d'organisation (30 novembre 2011)
- ❖ Convention avec la Ville de Fribourg (1^{er} janvier 2012)
- ❖ Instruction en matière de gestion des engagements financiers des centres d'orientation de l'Association (13 août 2012)
- ❖ Statuts de l'Association (modification du 1^{er} octobre 2012)
- ❖ Directives en matière de recyclage du matériel IT des écoles de l'Association (30 octobre 2012)
- ❖ Directives connexion et usage des appareils privés dans les écoles de l'Association (25 avril 2013)
- ❖ Directives: gestion administrative des dépenses de l'économie familiale et modalités d'utilisation de la « postfinance Card » (25 avril 2013)
- ❖ Compétences en matière d'engagements financiers au nom et pour le compte d'une Ecole de l'Association ou de l'Association (12 juin 2013)
 - Annexe 1 : Grille de compétences par nature et fonction
 - Annexe 2 : Traitement administratif des factures, notes de crédit de fournisseurs et autres remboursement de frais
- ❖ Directives concernant les remboursements des frais (en cours d'élaboration)
- ❖ Infrastructures de l'Association (10 avril 2014)
 - Directives générales
 - concernant l'utilisation extrascolaire des infrastructures
 - Annexe : tarifs d'utilisation
 - Directives spécifiques concernant l'utilisation extrascolaire
 - des salles de sport et des infrastructures sportives
 - des aulas
 - des restaurants scolaires

Concernant les directives en matière de **remboursements des frais**, annoncées comme étant en cours d'élaboration lors de la dernière assemblée, en lien avec les allégations de M. Tiefning, **M. le Président** attire l'attention des délégués qu'ils peuvent retrouver l'intégralité des discussions du comité à ce sujet dans les procès-verbaux 5/2013, 6/2013 et 1/2014 en possession de toutes les communes.

M. le Président rappelle brièvement la teneur de ces différents PV :

- ✓ **PV 5/2013 de la séance du Comité de direction du 15.10.2013 – point 2.1 « Informations »**
- Projet de directive concernant le remboursement des frais est en cours d'élaboration
- Besoin exprimé par l'organe de révision
- Exigence accrues en matière d'établissement de certificat de salaires
- Autres type de rémunération (semaines thématiques, défraitements divers, conférenciers, etc.)

- ✓ **PV 6/2013 de la séance du Comité de direction du 5.12.2013 – point 3 « Directives »**
- Besoin exprimé par l'organe de révision
- Question des jetons de présence reprise au printemps 2014
- Directives basées sur les modèles de la Conférence suisse des impôts
- Avant-projet de directives soumis au Service cantonal des contributions (SCC) en août 2013

Points à clarifier:

- Distinction :
collaborateurs de l'Association,
collaborateurs de la DICS

- ✓ **PV 1/2014 de la séance du Comité de direction du 27.02.2014 – point 2.1 « Rencontre entre les directeurs, la DICS et l'Association »**

En accord avec la DICS:

Instauration d'un groupe de travail (GT)

(1^{ère} séance le 08.04.2014 – 2^{ème} le 12.05.2014 - 3^{ème} le 10.06.2014)

Objectifs du GT:

- reclarifier le lien fonctionnel des directeurs
- reclarifier le rôle interne / externe des directeurs
- reclarifier la nécessité de directives internes

Concernant ce dernier point des directives internes auxquelles fait allusion M. Tiefning, **M. le Président** insiste sur le fait que contrairement à ce qui a été sous-entendu dans les deux courriels, le comité n'a aucune volonté de cacher des informations aux délégués. Celles-ci leur ont été, leur sont et leur seront toujours données régulièrement. Et bien évidemment, le comité n'a aucune volonté de ne pas traiter ce problème. Il est tout au contraire en cours de traitement ; c'est d'ailleurs une des raisons de l'engagement de M. Tiefning. Tous les points qu'il relève sont en cours de discussions étroites avec la DICS.

M. le Président précise ensuite les autres démarches déjà mises en place :

- ❖ Introduction d'un module auxiliaire de comptabilité fournisseurs – comptabilités Ecoles (12.2011)
- ❖ Nouveau formulaire « Demande de remboursement », au comptant ou par ordre de paiement dès Fr. 150.- (09.2012)
- ❖ Nouvel ordre de paiement centralisé en juin et novembre, « Indemnité forfaitaire directeurs (06.2013)
- ❖ Nouveau formulaire « Renseignements administratifs rémunération étudiant », paiement centralisé (06.2013)

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président rappelle les informations données au point 2.3 du PV de l'Assemblée des délégués du 28 novembre dernier, à savoir les prochaines réglementations à venir :

- ❖ Convention avec la Ville de Fribourg (1^{er} janvier 2012, valable jusqu'au 31 décembre 2014)
- ❖ Règlement scolaire, (la DICS a donné son accord pour attendre la finalisation de la nouvelle Loi scolaire)
- ❖ D'autres réglementations

M. le Président termine en précisant qu'en ce qui concerne M. Tiefning, le comité statuera lors de sa prochaine séance sur les suites à donner aux éventuelles violations du droit de réserves ou d'autres éléments de ce genre.

2.2. CO du Gubloux – collaboration en matière de chauffage avec le Home du Gubloux

M. le Président laisse la parole à **M. Benoît Piller** qui rappelle aux délégués l'information concernant le projet d'agrandissement du Home et de la participation de l'Association à la réflexion du Home en matière de choix du chauffage donnée lors des deux dernières assemblées des délégués du 5 juin 2013 et du 28 novembre 2013.

En raison de l'état d'avancement du projet, la participation de notre Association à l'investissement de la nouvelle centrale de chauffe du Home pourra être présentée lors de l'Assemblée du budget, soit en novembre de cette année.

La parole est donnée, elle n'est pas demandée.

2.3. CO de Sarine Ouest - incident verres et problèmes d'étanchéité

M. Benoît Piller relate tout d'abord l'incident de certaines grandes baies vitrées qui se sont fendues, malgré la jeunesse du bâtiment inauguré en 2007. Les frais de remplacement ont été pris en charge par les assurances. Le remplacement d'une de ces baies vitrées figure encore dans les comptes de 2013. Aucune autre fissure n'est apparue depuis et il est à espérer qu'il ne s'agissait là que d'une erreur de jeunesse qui ne se reproduira plus.

M. Benoît Piller relève un autre problème, lié de façon indirecte aux fenêtres, à savoir que des tablettes de fenêtres n'ont pas été suffisamment étanches. Des infiltrations entre certains joints des fenêtres et des éléments de béton ont créé des problèmes d'humidité dans le bâtiment. Une analyse pour pallier à cette entrée d'eau menant à des travaux d'assainissement a été menée avec des spécialistes du bâtiment. En parallèle, l'Institut universitaire romand de santé au travail a été mandaté pour évaluer dans quelle mesure cette humidité n'avait pas provoqué des désagréments aux utilisateurs, des enseignant-e-s et des élèves. Cet institut a certifié que cette humidité ne représentait pas de danger pour les personnes ; les enseignant-e-s ont été informé-e-s des résultats de l'enquête et de l'expertise. Tout devrait entrer dans l'ordre d'ici cet été. Si un nouvel élément devait être connu, il sera transmis aux délégués lors de la prochaine Assemblée.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

2.4. Prochaine Assemblée des délégués

M. le Président informe les délégués que la date de la prochaine Assemblée n'est pas encore fixée. Le lieu reste également à définir.

3. **COMPTES 2013**

M. le Président annonce que les comptes 2013 des Ecoles et de l'Association ont été contrôlés par l'organe de révision « MCM Conseil SA » avant l'envoi aux communes, soit les 18 et 19 février 2014. La discussion finale, avec M. Stéphane Guillet, en présence du Président et de l'administrateur, s'est déroulée le mercredi 19 février 2014.

3.1. **Comptes généraux de l'Association (récapitulation des charges et produits 2013)**

Le compte de fonctionnement 2013 de l'ensemble de l'Association laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 19'936'200.- (budget Fr. 20'603'400.-).

Comparé au budget 2013, l'excédent de charges est inférieur de Fr. 667'200 ou -3.2%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

Comptes école par école :

3.1.1. CO du Gubloux

Les comptes 2013 se soldent par un excédent de charges de Fr. 3'068'142.57 soit Fr. 106'457.43 de moins que le budget 2013 ou - 3.4%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.2. CO de Marly

Les comptes 2013 présentent un excédent de charges de Fr. 3'750'952.33 soit Fr. 13'852.33 de plus que le budget 2013 ou + 0.4%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.3. CO de Pérolles

Les comptes 2013 se soldent par un excédent de charges de Fr. 2'805'364.64 soit Fr. 186'635.36 de moins que le budget 2013 ou - 6.2%.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.4. CO de Sarine Ouest

Les comptes 2013 se soldent par un excédent de charges de Fr. 4'345'741.70 soit Fr. 57'358.30 de moins que le budget 2013 ou - 1.3%.

Concernant les frais divers, un montant de Fr. 6'500 a été budgété, un montant de Fr. 37'496 a été dépensé ; il s'agit d'un montant de Fr. 30'000 permettant de couvrir les éventuelles avances de frais en lien avec les problèmes d'étanchéité et de « l'incident verres ».

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.1.5. Comptes des quatre Offices d'OSP

Le montant total des quatre Offices, déduction faite de la part facturée à la Ville de Fribourg, s'élève à Fr. 105'175.10 alors que le budget 2013 prévoyait une charge totale de Fr. 107'300.00, soit un excédent de charges inférieur de Fr. 2'124.90 ou -2.0% par rapport au budget.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.2. **Investissements**

Report des dépenses d'investissements 2013 au bilan, Fr. 523'138.60

M. le Préfet se réfère aux commentaires du bas de page Marly/Pérolles :

- pour le CO de Marly, matériel et mobilier : le coût effectif du remplacement du mobilier a été inférieur au montant budgété.
- pour le CO de Pérolles, salles de sciences et local de préparation : la subvention définitive et confirmée par le Conseil d'Etat de Fr. 145'405 n'a pas encore été versée.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.3. **Rapport de gestion**

Les intérêts et amortissements, le coût moyen par élèves ainsi que les différences en plus ou en moins par rapport au budget 2013 sont expliquées en détail dans le rapport de gestion.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.3.1. Bilan consolidé

Le solde du bilan consolidé de l'Association et des quatre Ecoles présente au 31 décembre 2013, un solde à l'actif et au passif de Fr. 43'297'488.16.

A l'actif, le compte 1150 « Débiteurs » comprend les soldes des 3^{èmes} acomptes impayés au 31 décembre 2013 qui se montent à Fr. 170'800 (au 31.12.2012 Fr. 1'372'700). **M. le Préfet** tient à remercier les communes d'avoir respecté la 3^e échéance en matière d'acomptes à verser.

Au passif, les « Avances à terme fixe » contractées auprès d'établissements bancaires se montent à Fr. 35'880'000, soit une diminution de Fr. 1'440'000 par rapport à la situation au 31.12.2012. Les comptes courants bancaires, prêt à court terme ainsi que les capitaux disponibles, représentent la **dette nette de l'Association qui se monte à Fr. 38'428'294** (au 31 décembre 2012 Fr. 40'811'295).

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

3.3.2. Rapport de l'organe de révision

M. le Président donne la parole à **M. Stéphane Guillet**, réviseur, pour le rapport de l'organe de révision des comptes MCM Conseil SA.

M. Guillet lit le rapport et recommande aux délégués d'approuver les comptes annuels qui lui sont soumis.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

COMPTE 2013 – VOTES

M. le Président procède au vote en signalant que le nombre total de voix est de 87 d'après le **décompte des présences**. Il invite les délégués à approuver l'ensemble des comptes 2013 (fonctionnement et investissements), le bilan consolidé au 31 décembre 2013, ainsi que le rapport de gestion.

Décision :

Les comptes 2013 (fonctionnement et investissements), le bilan consolidé au 31 décembre 2013, ainsi que le rapport de gestion, sont acceptés à l'unanimité moins une abstention.

M. le Président en remercie l'assemblée.

4. **DIVERS**

M. le Président évoque avec plaisir les festivités organisées pour les 10 ans du CO de Sarine-Ouest et remercie la direction de ce CO pour ce chaleureux moment de partage.

La parole est donnée, elle n'est pas utilisée.

M. le Président remercie les délégués de leur participation et leur propose le verre de l'amitié offert par la Commune de Belfaux qu'il remercie également et clôt l'Assemblée à 18h20.

Fribourg, le 15 juin 2014

Pour le procès-verbal :
Angelika GREIM